

PROGRAMME POUR LES MEMBRES RÉGULIER(E)S
NON RÉCURRENT

Le CELAT propose pour l'année 2021-2022 un programme de soutien aux projets de recherche collaboratifs qui présentent un intérêt particulier en termes de potentiel d'innovation et de développement stratégique pour le CELAT. **Un montant de 10 000\$, à dépenser dans l'année, sera offert à 4 projets retenus par le comité des activités scientifiques.**

Ce programme a pour but de favoriser la préparation d'une demande de financement à un organisme reconnu.

Pour que ce financement interne soit accordé :

- 1) Le projet doit s'inscrire dans le cadre des activités du CELAT et de l'un de ses axes. Il ne doit avoir fait l'objet d'aucun financement préalable de la part d'un organisme externe.
- 2) Le projet doit rassembler au moins deux cochercheur(e)s du CELAT, préférablement davantage.
- 3) La demande de financement externe doit viser un organisme subventionnaire reconnu. Elle doit être sous la responsabilité d'un(e) professeur(e) membre du Centre.
- 4) Le projet doit faire preuve d'innovation en termes méthodologique et conceptuel. L'usage des technologies de pointe propre à un projet donné doit être présenté en tant qu'innovation conceptuelle ou méthodologique.
- 5) La demande doit permettre l'engagement d'étudiant(e)s de deuxième ou troisième cycle, inscrit(e)s au CELAT.
- 6) Le ou la membre doit faire parvenir sa demande de financement à la coordination scientifique du CELAT comme preuve une fois celle-ci déposée.

Présentation de la demande, incluant une lettre (2-3 pages) indiquant :

- 1) Une brève description du projet.
- 2) L'affectation budgétaire et le calendrier
- 3) Les retombées pour le CELAT.
- 4) Annexes au besoin.

Dates de dépôt des projets lors de deux concours : 24 septembre 2021 et 24 janvier 2022

À soumettre à : coordination@celat.ulaval.ca

Les dossiers seront évalués par le comité des activités scientifiques du CELAT.